



## Communication n°4

«Plus que jamais, ce sont les principes de responsabilité et de maîtrise qui doivent prévaloir dans la lutte contre le Covid-19.

Dans les entreprises, cela signifie tout mettre en œuvre pour que les collaborateurs restent chez eux et que, grâce au travail à distance, les tâches continuent de s'accomplir. Pour les activités de première nécessité et pour les domaines où le télétravail n'est pas possible, le maître-mot est celui de la santé à préserver, ce qui implique une application absolue des règles d'hygiène et de distance sociale.

Quant à la maîtrise, elle doit être le fait des autorités. En premier lieu et avant tout pour faire respecter les règles qui découlent du principe de la responsabilité individuelle et collective, dans la vie de tous les jours (du moins ce qu'il en reste) comme dans les activités économiques. Et aussi en évitant de diffuser des messages ou de réclamer des mesures dont on a l'impression qu'ils visent surtout à montrer que tel ou tel prend les choses plus au sérieux que le Conseil fédéral, quitte à compliquer davantage encore la diffusion des messages essentiels dans la population.»

**Christophe Reymond**

Directeur général du Centre Patronal  
19 mars 2020